



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1100-181**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 23 janvier 2023, le Règlement numéro 1100-181 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter les usages habitations trifamiliale, 4 logements et 4 à 6 logements dans la zone Rb-60.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-181 le 30 janvier 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-181 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate